

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je tiens tout d'abord à répéter ce que j'ai dit hier: je comprends fort bien les préoccupations du député de Saint-Jean-Est, et également la motion qui a été présentée aux termes de l'article 43 par le député de Gander-Twillingate et celui de Saint-Jean-Ouest avant la période des questions.

Une voix: Pourquoi avez-vous dit non?

M. Lamontagne: Je puis assurer aux députés que je ferai tout en mon pouvoir et que j'ai déjà demandé à mon ministère d'essayer de renforcer autant que possible les moyens de sauvetage aérien à Terre-Neuve sans démunir les autres régions.

En ce qui concerne les recommandations de 1970, que le député a mentionnées, j'ai déjà dit hier que nous avons fait beaucoup ces dernières années pour améliorer les possibilités d'intervention des services de recherche et de sauvetage. Comme je le disais hier, nous avons apporté de nombreuses améliorations à nos hélicoptères, que nous avons dotés, par exemple, de réservoirs de carburant à long rayon d'action, de treuils de sauvetage, de très puissants phares de recherche, de certains équipements de navigation améliorés, et nous travaillons encore à un nouveau radar et à des instruments perfectionnés. Donc, je pense que nous avons fait beaucoup pour améliorer nos moyens de recherche de sauvetage.

Une voix: Pas assez.

M. Lamontagne: Certains députés penseront peut-être que ce n'est pas assez. Mais assez, cela veut dire quoi avec la longueur de côte que nous avons? Voilà je pense l'importante question dont nous cherchons à nous occuper.

L'ABSENCE DE RADAR À BORD DES HÉLICOPTÈRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les hélicoptères préposés aux opérations de secours à Terre-Neuve ne sont pas munis de radars météorologiques, ce qui les a rendus tout à fait inefficaces lors de la tragédie du *Ocean Ranger*, et pourquoi ces hélicoptères ne bénéficient pas à Terre-Neuve de l'appui d'aéronefs à voilure fixe, comme l'avait recommandé la commission d'enquête fédérale établie par ce gouvernement en 1970?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je viens de dire au député quelles améliorations nous avons apportées à nos méthodes de recherche et de sauvetage. Sans doute se rend-il compte de la complexité de ces méthodes. Même munis de radars nouveaux, nos hélicoptères n'auraient même pas pu décoller pour participer aux opérations de recherche et de sauvetage des survivants de l'*Ocean Ranger*.

Un incident analogue est survenu ce matin aux Îles-de-la-Madeleine. Les hélicoptères sont prêts à décoller, mais le mauvais temps les en empêche, de sorte qu'ils ne peuvent pas partir pour les Îles-de-la-Madeleine.

M. Clark: Nous avons des équipes qui sont sans égales lorsqu'elles doivent procéder à des opérations de sauvetage par beau temps.

M. Lamontagne: Je le répète, compte tenu de toutes les opinions que les gens ont pu émettre et de toutes les réactions qu'ils ont pu avoir à la suite de cet accident, mieux vaut attendre que la commission d'enquête ait donné son avis sur les améliorations à apporter. En attendant, nous faisons beaucoup

pour tâcher d'améliorer nos moyens d'intervention, même à Terre-Neuve. Si j'en ai le moindre la possibilité, je vais tenter pendant un certain temps et à titre d'essai de doter Terre-Neuve d'aéronefs à voilure fixe.

* * *

LES FINANCES

LE DÉCRET DE REMISE RELATIF AUX AVANTAGES GAGNÉS DANS LE NORD

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a bien voulu se charger de trouver une solution de rechange aux décrets de remise relatifs aux avantages gagnés dans le Nord. Le ministre voudrait-il nous dire aujourd'hui s'il a décidé de la technique ou du mécanisme qui devra être adopté avant la fin de l'année pour remplacer les décrets de remise. Autrement dit, va-t-on faire appel à la loi de l'impôt sur le revenu pour indemniser les résidents du Nord d'un coût de la vie extrêmement élevé?

• (1200)

Le ministre voudrait-il nous dire également s'il sait que ses responsabilités s'étendent en-deçà du 60^e parallèle. Car même en-deçà du 60^e parallèle, il existe toutes sortes d'environnements isolés peu hospitaliers.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je dois d'abord reconnaître que le député a consacré de nombreuses heures à étudier toute la question des avantages du Nord, et nous nous sommes déjà penchés sur les propositions qu'il a présentées.

Bien sûr, j'ai eu de nombreux entretiens avec certains de mes collègues dont le ministre des Finances, au sujet de solutions possibles concernant les avantages du Nord, solutions qui devront être en place quand le moratoire sera levé. Nous sommes en train d'explorer différents mécanismes. Je crois qu'il ne servirait à rien pour l'instant de spéculer sur la solution qui pourra être retenue puisque nous avons entrepris de toutes les examiner. Je n'ai pas encore présenté de solution définitive à mes collègues du Cabinet. Je peux seulement assurer au député que nous repassons toutes les solutions possibles. Nous ne voulons rien laisser au hasard et j'espère qu'à l'aide de mes collègues nous saurons trouver une solution pratique qui pourra être appliquée sans tarder, avant la fin du moratoire, si c'est possible.

LA TENUE ÉVENTUELLE D'AUDIENCES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, pour régler définitivement ce problème crucial d'une très grande importance pour les habitants du Nord, le ministre peut-il nous dire comment il compte s'y prendre, d'ici à la fin de l'année, pour accroître la participation de la population? Tiendra-t-il des audiences dans le Nord? Les habitants de cette région auront-ils leur mot à dire? Procédera-t-on à une analyse par secteur? En d'autres mots, consultera-t-on les mineurs, les Indiens et autres groupes minoritaires reconnus qui seront touchés dans le Nord? Que compte-t-il faire pour consulter et renseigner le public, comme cela s'impose, pour en arriver à la bonne décision?